

Presse couleur 800/1000 de Xerox®

Guide de sécurité



© 2011 Xerox Corporation. Tous droits réservés.

Xerox[®], FreeFlow[®], GBC[®] AdvancedPunch[®], SquareFold[®], Xerox prInteract[™], MeterAssistant[™], SuppliesAssistant[™] et RemoteAssistant[™] sont des marques de commerce de Xerox Corporation aux États-Unis et (ou) dans d'autres pays. Les conditions et (ou) les spécifications du produit et de sa fabrication peuvent être modifiées sans préavis.

Microsoft, Windows, Windows 2000, Windows XP, Windows Vista et Windows 7 sont des marques déposées de Microsoft Corporation.

PANTONE[®] est une marque déposée de Pantone, Inc.

Macintosh est une marque déposée d'Apple Computer, Inc., déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. Les éléments de la documentation technique destinée aux utilisateurs d'Apple sont utilisés avec l'autorisation d'Apple Computer, Inc.

Adobe, le logo d'Adobe, Acrobat, le logo d'Acrobat, Acrobat Reader, Distiller, le logo d'Adobe PDF, Adobe PDF JobReady, Illustrator, InDesign, et Photoshop sont des marques déposées d'Adobe Systems, Inc. PostScript est une marque déposée d'Adobe utilisée avec l'Adobe PostScript Interpreter, le langage de description de pages d'Adobe et d'autres produits d'Adobe. Ce produit n'est pas dûment visé ou commandité par Adobe Systems, éditeur de Photoshop d'Adobe.

Fiery[®] est une marque déposée d'Electronics For Imaging, Inc. Creo[®] est une marque déposée de Creo, Inc. Plockmatic[™] est une marque de commerce de CFS Products Inc. GBC[®] et eBinder 200[™] sont des marques de commerce ou des marques déposées de General Binding Corporation. HP, HPGL, HPGL/2 et HP-UX sont des marques déposées de Hewlett-Packard Corporation. Netscape[®] est une marque déposée de Netscape Communications. UNIX[®] est une marque déposée de The Open Group. Mozilla FireFox[™] est une marque de commerce de Mozilla Foundation.

Sommaire

1 Notices et certifications.....	1-1
Marques de mise en garde.....	1-1
Interférences dans les radiocommunications.....	1-1
Commission fédérale des communications (FCC) aux États-Unis.....	1-1
Au Canada (ICES-003).....	1-2
Informations réglementaires pour le système RFID.....	1-2
Approbation de très basse tension de sécurité.....	1-2
Certification de sécurité du produit.....	1-2
Certifications en Europe.....	1-3
Conformité avec la norme européenne sur les harmoniques EN 61000-3-12:2005.....	1-3
Conformité à la norme européenne sur le scintillement EN 61000-3-11:2000.....	1-4
2 Information de sécurité.....	2-1
Sécurité électrique.....	2-1
Mise hors tension d'urgence.....	2-2
Alimentation électrique.....	2-2
Dispositif de débranchement.....	2-2
Information sur le module Perfect Binder pour les pays nordiques.....	2-3
Sécurité laser.....	2-3
Amérique du Nord.....	2-3
Europe (UE).....	2-3
Sécurité relative au fonctionnement.....	2-4
Informations sur l'entretien.....	2-5
Informations sur les consommables/fournitures.....	2-5
Cartouches.....	2-6
3 Informations environnementales.....	3-1
Informations concernant l'ozone.....	3-1
Recyclage et élimination des produits en fin de vie.....	3-1
États-Unis et Canada.....	3-1
Matériau perchlorate.....	3-2
Union européenne.....	3-2
Équipement utilisé dans un environnement résidentiel.....	3-2
Équipement utilisé dans un environnement professionnel/commercial.....	3-2
Énoncé sur les piles.....	3-3

Utilisateurs de bureau de l'Union européenne.....	3-4
Informations sur la mise au rebut dans les pays à l'extérieur de l'Union européenne.....	3-4
Directive RoHS de la Turquie.....	3-4
Informations supplémentaires.....	3-4
4 Illégal aux États-Unis et au Canada.....	4-1
Il est illégal aux États-Unis.....	4-1
Il est illégal au Canada.....	4-3

Notices et certifications

Marques de mise en garde



AVERTISSEMENT

Ce symbole indique aux utilisateurs les zones de la machine qui peuvent entraîner des blessures corporelles.



AVERTISSEMENT RELATIF A LA CHALEUR

Ce symbole indique aux utilisateurs les zones de la machine où se trouvent des surfaces chaudes qui ne doivent pas être touchées.



ATTENTION

Ce symbole indique aux utilisateurs les zones de la machine qui requièrent une attention particulière pouvant entraîner des blessures corporelles ou endommager la machine.



AVERTISSEMENT RELATIF AUX LASERS

Ce symbole indique qu'un laser est utilisé dans la machine et renvoie l'utilisateur aux informations de sécurité appropriées.

Interférences dans les radiocommunications

Commission fédérale des communications (FCC) aux États-Unis

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux normes des périphériques numériques de la classe A, selon la partie 15 des normes de la FCC. Ces limites sont prévues pour assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles lorsque l'équipement est utilisé dans un environnement commercial. Ce matériel produit, utilise et peut émettre des ondes radios et, s'il n'est pas installé ou utilisé selon les instructions du présent manuel, peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Il est également susceptible de provoquer des interférences radio nuisibles lorsqu'il est utilisé dans un environnement résidentiel. Dans ce cas, l'utilisateur devra prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation, et ce, à ses frais.

Toute modification apportée à l'appareil sans l'autorisation expresse de Xerox Corporation est de nature à interdire l'usage du matériel.



AVERTISSEMENT

L'utilisation de câbles blindés est nécessaire pour assurer la conformité à la réglementation de la FCC.

Au Canada (ICES-003)

This Class "A" digital apparatus complies with Canadian ICES-003.

Cet appareil numérique de la classe « A » est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

Informations réglementaires pour le système RFID

Ce produit génère 13,56 MHz, en utilisant un système de boucle magnétique comme dispositif de système d'identification par radiofréquence (RFID). Ce périphérique RFID est conforme aux exigences spécifiées dans la partie 15 des normes de la FCC, dans la norme d'Industrie Canada RSS-210, dans la directive du conseil européen 99/5/CEE et à toutes les autres lois locales et réglementations applicables.

Le fonctionnement de ce périphérique est assujéti aux deux conditions suivantes : 1) ce périphérique peut ne pas causer d'interférences nuisibles et 2) ce périphérique doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences qui peuvent entraîner un fonctionnement non souhaité.

Toute modification apportée à l'appareil sans l'autorisation expresse de Xerox Corporation est de nature à interdire l'usage du matériel.

Approbation de très basse tension de sécurité

Cet appareil de Xerox a été certifié conforme aux réglementations nationales en vigueur en matière de sécurité, par divers organismes gouvernementaux. Tous les ports du présent appareil sont équipés de circuits de très basse tension de sécurité (TBTS) permettant ainsi de connecter le système aux périphériques et aux réseaux disponibles chez le client. Les accessoires du client ou d'un autre fabricant qui sont branchés sur le système doivent être conformes aux exigences énumérées précédemment. Tous les modules mettant en œuvre des connexions externes doivent être installés conformément aux instructions d'installation fournies avec l'appareil.

Certification de sécurité du produit

Ce produit est certifié par l'agence suivante en utilisant les normes de sécurité répertoriées ci-dessous.

Agence	Norme
CSA International	CAN/CSA-C22.2 réf. 60950-1-07, UL 60950-1, Deuxième édition

(suite)

Agence	Norme
NEMKO	IEC60950-1, Deuxième édition

Certifications en Europe



Le sigle CE apposé sur ce produit symbolise la déclaration de conformité de Xerox aux réglementations applicables de l'Union européenne aux dates indiquées :

12 décembre 2006 : Directive du conseil 2006/95/CEE telle qu'amendée. Rapprochement des lois des pays membres sur les appareils de basse tension.

15 décembre 2004 : Directive du conseil 2004/108/CEE telle qu'amendée. Rapprochement des lois des États membres concernant la compatibilité électromagnétique.

Une déclaration complète de conformité définissant les directives applicables et les normes référencées peut être obtenue auprès d'un revendeur local autorisé.



AVERTISSEMENT

- Toute modification apportée à l'appareil sans l'autorisation expresse de Xerox Corporation est de nature à interdire l'usage du matériel.
- Pour que cet équipement puisse fonctionner à proximité d'une installation industrielle, scientifique et médicale (ISM), les radiations externes de l'équipement ISM peuvent devoir être limitées ou des mesures spéciales de réduction de ces radiations doivent être prises.
- Il s'agit d'un appareil de classe A utilisé en environnement résidentiel. Il est possible que son utilisation produise des interférences, dans ce cas l'utilisateur sera tenu de prendre les mesures adéquates.
- L'utilisation de câbles blindés est nécessaire pour assurer la conformité à la Directive du Conseil de l'Union européenne 2004/108/CEE.

Conformité avec la norme européenne sur les harmoniques EN 61000-3-12:2005

« Équipement conforme à la norme EN 61000-3-12:2005 »

Cet équipement est conforme à la norme EN61000-3-12:2005 qui définit les limites pour les courants d'harmoniques qui peuvent être produits par un équipement installé dans l'Union européenne et la zone économique européenne.

La conformité est basée sur l'application des limites qui justifient l'installation et la connexion inconditionnelle à l'alimentation publique à basse tension.

Conformité à la norme européenne sur le scintillement EN 61000-3-11:2000

« Équipement conforme à la norme EN 61000-3-11:2000 »

Cet appareil a été conçu pour être utilisé seulement dans des locaux ayant une capacité électrique égale ou supérieure à 100 A par phase.

Information de sécurité

La machine Xerox et les consommables/fournitures recommandés ont été conçus et testés pour répondre aux normes de sécurité strictes. Celles-ci incluent : contrôle et homologation par un organisme de sécurité et conformité aux normes en vigueur en matière de protection de l'environnement. Lire attentivement les instructions suivantes avant de faire fonctionner la machine et s'y reporter, au besoin, pour assurer le fonctionnement de la machine dans des conditions de sécurité optimales

REMARQUE

Le test et la performance de sécurité de ce produit ont été vérifiés en utilisant uniquement des matériaux Xerox.



AVERTISSEMENT

Toute modification non autorisée qui pourrait comprendre l'ajout de nouvelles fonctions ou la connexion à des périphériques externes peut avoir un impact sur la certification du produit. Contacter Xerox pour plus d'informations.

Ce produit Xerox est certifié pour la sécurité par Underwriters Laboratories Incorporated selon les normes suivantes :

- CAN/CSA C22.2 réf. 60950-1-07
- IEC 60950-1, Deuxième édition
- UL 60950-1, Deuxième édition

Sécurité électrique

- Utiliser uniquement le cordon d'alimentation fourni avec l'équipement.
- Brancher le cordon d'alimentation directement dans une prise électrique correctement mise à la terre. Ne pas utiliser de rallonge. Si vous ne savez pas si une prise est mise à la terre ou non, consultez un électricien qualifié.
- Ne pas utiliser d'adaptateur avec mise à la terre pour relier l'équipement à une prise qui n'est pas dotée d'une mise à la terre.



AVERTISSEMENT

Une prise qui n'est pas correctement mise à la terre augmente les risques de décharge électrique.

- L'emplacement du système doit être choisi de façon à ce que personne ne puisse marcher ni trébucher sur le cordon d'alimentation.
- Le cordon d'alimentation ne doit supporter aucune charge.
- Ne jamais contourner ni désactiver les systèmes de verrouillage électrique ou mécanique.
- Les fentes et les ouvertures dans le boîtier ainsi qu'à l'arrière et au bas de la machine servent à la ventilation. Ne pas bloquer ces ouvertures qui permettent d'éviter la surchauffe.
- Ne jamais introduire d'objets dans les fentes et les ouvertures de la machine. Ils pourraient entrer en contact avec des éléments sous tension et provoquer un court-circuit, voire un incendie ou l'électrocution.

Mise hors tension d'urgence

Si l'une des situations suivantes se produit, couper immédiatement l'alimentation électrique de l'appareil et débrancher la prise. Contacter un Centre de services Xerox afin de résoudre le problème.

- La machine émet des odeurs ou des bruits inhabituels.
- Le cordon d'alimentation est endommagé ou éraillé.
- Un disjoncteur mural, un fusible ou tout autre dispositif de sécurité s'est déclenché.
- Du liquide a été répandu dans l'appareil.
- La machine a séjourné dans un local humide.
- Un élément de la machine est endommagé.

Alimentation électrique

Cette machine doit être alimentée par le type d'alimentation électrique indiquée sur l'étiquette de la plaque signalétique du produit. En cas de doutes concernant l'alimentation électrique, consulter un électricien agréé pour des conseils.



AVERTISSEMENT

Cette machine doit être branchée à une prise de courant avec une protection de mise à la terre. Cette machine est fournie avec une fiche ayant une broche pour mise à la terre. Cette fiche ne s'insère que dans une prise avec mise à la terre. Celle-ci est un dispositif de sécurité. S'il n'est pas possible d'insérer la fiche dans la prise, consulter un électricien agréé pour remplacer la prise électrique.



ATTENTION

Toujours brancher la machine dans une prise avec mise à la terre. Dans le doute, faire vérifier la prise par un électricien qualifié.

Dispositif de débranchement

Le cordon d'alimentation est le dispositif de débranchement de la machine. Pour s'assurer que la machine n'est plus sous tension, débrancher ce câble de la prise murale.

Information sur le module Perfect Binder pour les pays nordiques

IMPORTANT

L'information suivante NE s'applique QUE pour les pays nordiques, une fois le module de finition Perfect Binder installé.

En Finlande :

Laite on liitettävä suojamaadoituskoskettimilla varustettuun pistorasiaan

En Norvège :

Apparatet må tilkoples jordet stikkontakt

En Suède :

Apparaten skall anslutas till jordat uttag

Sécurité laser

Amérique du Nord

Ce produit est conforme aux normes de sécurité et est certifié comme étant un produit laser de Classe 1, sous les réglementations mises en oeuvre pour les produits de type laser du Center for Devices and Radiological Health (CDRH) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis. Ce produit est conforme aux normes de performance de la FDA pour les produits laser excepté pour les écarts relatifs à l'avis Laser numéro 50, daté du 24 juin 2007. Ces réglementations s'appliquent uniquement aux produits laser commercialisés aux États-Unis. L'étiquette sur le système indique la conformité aux réglementations CDRH et doivent être apposées sur les produits laser commercialisés aux États-Unis. Ce produit n'émet pas de radiation laser dangereuse.



AVERTISSEMENT RELATIF AUX LASERS

L'exécution de procédures ou l'utilisation de commandes ou de réglages autres que ceux spécifiés dans la présente documentation peuvent entraîner une exposition dangereuse au rayon laser.

Puisque le rayonnement émis par cet appareil est complètement confiné dans le boîtier de protection et les panneaux externes, le rayon laser ne peut sortir du système au cours des phases d'utilisation par l'utilisateur.

Des étiquettes d'avertissement pour le laser sont apposées sur le produit. Ces étiquettes sont destinées au représentant technique du Centre de services de Xerox et sont placées sur ou près des panneaux ou des caches qui nécessitent des outils pour être retirés. Ne pas enlever ces panneaux. Aucune zone derrière ces panneaux ne nécessite une intervention de la part de l'utilisateur.

Europe (UE)

Ce produit est conforme aux normes de sécurité de la CEI : 60825-1 (Édition 1.2) émises en août 2001.

Cet appareil est conforme aux normes de performance des produits laser définies par les agences gouvernementales, nationales et internationales, comme produit laser de classe 1. Il n'émet pas de rayonnements dangereux, le faisceau laser étant confiné pendant toutes les phases de fonctionnement et de maintenance.



AVERTISSEMENT

L'exécution de procédures ou l'utilisation de commandes ou de réglages différents de ceux qui sont spécifiés dans la documentation peuvent entraîner une exposition dangereuse aux rayons laser.

Des étiquettes d'avertissement pour le laser sont apposées sur le produit. Ces étiquettes sont destinées au représentant technique du Centre de services de Xerox et sont placées sur ou près des panneaux ou des caches qui nécessitent des outils pour être retirés. Ne pas enlever ces panneaux. Aucune zone derrière ces panneaux ne nécessite une intervention de la part de l'utilisateur.

Pour toute autre information concernant le produit ou les matériaux fournis par Xerox, contacter le numéro suivant : +44 (0) 1707 353434

Sécurité relative au fonctionnement

L'appareil et les consommables/fournitures de Xerox sont conformes aux normes de sécurité les plus strictes et ont fait l'objet de tests appropriés. Ceux-ci incluent : contrôle et homologation par un organisme de sécurité et conformité aux normes en vigueur en matière de protection de l'environnement.

Le suivi constant des directives de sécurité suivantes permettra d'assurer le bon fonctionnement de l'appareil :

- Utiliser le matériel et les consommables/fournitures spécialement conçus pour l'appareil. L'utilisation de produits non appropriés risque de diminuer la performance du système et de créer une situation dangereuse pour l'utilisateur.
- Suivre les avertissements et les instructions fournis avec l'appareil ou indiqués sur celui-ci.
- Placer l'appareil dans une pièce où la ventilation est suffisante et où l'espace autour de l'appareil est adéquat pour en permettre l'accès.
- Placer l'appareil sur une surface plane (les moquettes épaisses sont déconseillées) ayant suffisamment de résistance pour supporter le poids de l'appareil.
- Ne pas tenter de déplacer l'appareil. Un dispositif de levage qui a été abaissé lorsque l'appareil a été installé peut endommager la moquette ou le sol.
- Ne jamais placer l'appareil près d'une source de chaleur.
- Ne jamais installer l'appareil à la lumière directe.
- Ne jamais installer l'appareil devant une sortie d'air froid provenant d'un système de climatisation.
- Ne jamais placer de contenant de liquide sur l'appareil.

- Ne jamais obstruer les fentes de ventilation. Ces ouvertures servent à prévenir la surchauffe de l'appareil.
- Ne jamais contourner ni inhiber les systèmes de verrouillage électriques ou mécaniques.



AVERTISSEMENT RELATIF A LA CHALEUR

Faire preuve de prudence en approchant, au cours du travail, des zones identifiées par ce symbole d'avertissement. Ces zones peuvent être très chaudes et ne doivent pas être touchées.

Pour obtenir d'autres informations sur la sécurité de l'appareil ou des matériaux, contacter votre représentant de Xerox.

Informations sur l'entretien

Toutes les procédures d'entretien de l'appareil que l'utilisateur doit suivre seront décrites dans la documentation destinée à l'utilisateur fournie avec l'appareil.

Ne tenter aucune procédure d'entretien qui n'est pas spécifiquement décrite dans la documentation du client.



AVERTISSEMENT

Ne pas utiliser de produits de nettoyage en aérosol. Les produits de nettoyage en aérosol peuvent être explosifs ou inflammables lorsqu'ils sont utilisés sur des équipements électromécaniques.

Utiliser les fournitures et produits de nettoyage uniquement comme indiqué dans la section Utilisateur du présent manuel.

Ne jamais enlever les panneaux ou caches qui sont fixés avec des vis. Aucun élément derrière ces panneaux ne nécessite des procédures d'entretien de la part de l'utilisateur.

REMARQUE

Cette machine de Xerox est équipée d'un dispositif d'économie d'énergie pour économiser l'énergie lorsque la machine n'est pas en cours d'utilisation. La machine peut être laissée sous tension en permanence.



AVERTISSEMENT RELATIF A LA CHALEUR

Les surfaces métalliques de la zone du four sont chaudes. Faire attention lors du retrait de supports bloqués dans cette zone et éviter de toucher les surfaces métalliques.

Informations sur les consommables/fournitures

Stocker tous les consommables/fournitures selon les instructions données sur l'emballage ou le contenant.

Garder tous les consommables/fournitures hors de la portée des enfants.

Ne jamais jeter de toners, de cartouches d'impression ou de contenants de toner dans une flamme.

Cartouches



AVERTISSEMENT

Éviter tout contact avec la peau ou les yeux lors de la manipulation des cartouches de toner ou des fours. Un contact avec les yeux peut entraîner une irritation et une inflammation. Ne pas tenter de démonter la cartouche. Ceci peut augmenter le risque de contact avec la peau et les yeux.

Informations environnementales

Informations concernant l'ozone

Cette machine dégage de l'ozone en fonctionnement normal. L'ozone est plus lourd que l'air et la quantité dépend du volume d'impression. Installer le système dans un endroit bien aéré.

Pour d'autres informations concernant l'ozone, demander la publication de Xerox, Facts About Ozone (réf. 610P64653) en téléphonant au 1 800 828-6571 aux États-Unis et au Canada. Pour les autres marchés, contacter un représentant Xerox local.

Recyclage et élimination des produits en fin de vie

États-Unis et Canada

Si l'élimination de ce produit de Xerox est effectuée en interne, noter qu'il contient des lampes au mercure et peut contenir du plomb, du perchlorate et d'autres matériaux dont l'élimination peut être réglementée en raison de considérations environnementales. La présence de plomb, de mercure et de perchlorate est totalement conforme aux réglementations mondiales applicables au moment où ce produit a été mis sur le marché.

Xerox gère dans le monde entier un programme de reprise et de réutilisation/recyclage d'équipement. Contacter un représentant des ventes de Xerox (1 800 275-XEROX) pour déterminer si ce produit Xerox fait partie du programme. Pour obtenir plus d'informations concernant les programmes de Xerox pour l'environnement, visiter le site www.xerox.com/environment. Pour obtenir des informations concernant le recyclage et l'élimination, contacter les autorités locales. Aux États-Unis, consulter également le site d'Electronic Industries Alliance à l'adresse : www.eiae.org.

Matériau perchlorate

Ce produit peut contenir un ou plusieurs éléments contenant du perchlorate, comme des piles. Une manipulation spéciale peut être nécessaire. Consulter le site www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate.

Union européenne

Équipement utilisé dans un environnement résidentiel



Ce symbole apposé sur l'équipement confirme que celui-ci ne doit pas être éliminé dans le circuit habituel des ordures ménagères.

En accord avec la législation européenne, tout équipement électrique et électronique parvenu en fin de vie et faisant l'objet d'une élimination doit être séparé des ordures ménagères.

Les domiciles privés des pays membres de l'Union européenne doivent retourner tout équipement électrique ou électronique à une installation de récupération désignée comme telle et ce, gratuitement. Contacter les autorités locales en charge de l'élimination des déchets pour obtenir des informations.

Dans certains états membres, lorsque l'on achète un nouvel équipement, le revendeur peut devoir reprendre gratuitement l'ancien équipement. Le revendeur doit pouvoir donner des informations à ce sujet.

Équipement utilisé dans un environnement professionnel/commercial



Ce symbole apposé sur l'équipement confirme que celui-ci doit être éliminé conformément aux procédures nationales convenues.

En accord avec la législation européenne, tout équipement électrique et électronique parvenu en fin de vie et faisant l'objet d'une élimination doit être géré selon les procédures convenues.

Avant d'éliminer l'équipement, contacter le revendeur local ou le représentant de Xerox pour obtenir des informations sur une reprise en fin de vie.

Énoncé sur les piles



Ces symboles sur les produits et/ou les documents qui les accompagnent indiquent que les produits électriques et électroniques usagés et les piles ne devraient pas être mélangés avec les ordures ménagères.

Pour un traitement approprié, une récupération et un recyclage des anciens produits et piles usagées, les apporter à un point de collecte applicable, conformément à la législation nationale et aux directives 2002/96/CE et 2006/66/CE.

En éliminant ces produits et piles correctement, vous contribuerez à économiser les ressources précieuses et à prévenir les effets négatifs potentiels sur la santé humaine et l'environnement qui pourraient autrement découler de la manutention inappropriée des déchets.

Pour plus d'informations sur la collecte et le recyclage des anciens produits et piles, contacter la municipalité locale, le service d'élimination des déchets ou le point de vente où les articles ont été achetés.

Des sanctions peuvent être applicables pour l'élimination incorrecte de ces déchets, conformément à la législation nationale.

Utilisateurs de bureau de l'Union européenne

Pour mettre au rebut les équipements électriques et électroniques, contacter un distributeur ou un fournisseur pour de plus amples informations.

Informations sur la mise au rebut dans les pays à l'extérieur de l'Union européenne

Ces symboles ne sont valides que dans l'Union européenne. Pour mettre ces éléments au rebut, contacter les autorités locales ou le représentant et demander quelle est la méthode d'élimination correcte.

Retrait

Les piles ne doivent être remplacées que par une installation de service approuvée par un MANUFACTURIER.

Directive RoHS de la Turquie

En conformité avec l'Article 7 (d), nous certifions par la présente que :

ce produit est conforme avec la directive EEE.

EEE yönetmeliğine uygundur

Informations supplémentaires

Pour obtenir plus d'informations sur l'environnement, la santé et la sécurité en lien avec ce produit et ces consommables/fournitures de Xerox, contacter les numéros d'assistance client suivants :

États-Unis : 1-800-828-6571

Canada : 1-800-828-6571

Europe : +44 1707 353 434

Autres pays : Contacter les autorités locales responsables de la collecte des déchets et demander des conseils concernant l'élimination.

Pour toutes questions ou préoccupations, aux États-Unis, visiter le site www.xerox.com et entrer un terme tel que PSDS dans la zone de recherche.

Pour des informations de sécurité à l'extérieur des États-Unis, visiter le site www.xerox.com et utiliser le lien de changement de pays, au besoin.

Illégal aux États-Unis et au Canada

Il est illégal aux États-Unis

Selon la loi, le Congrès interdit la reproduction des objets suivants dans certaines circonstances. Toute contravention est passible d'amende ou d'emprisonnement.

- Obligations ou titres émanant du gouvernement des États-Unis, tels que :
 - Titres de créance
 - Coupons d'obligations
 - Certificats d'argent
 - Obligations des États-Unis
 - Billets en circulation
 - Certificats de dépôt
 - Mandats postaux
 - Devises de la banque nationale
 - Billets de la Federal Reserve Bank
 - Certificats d'or
 - Bons du Trésor
 - Billets de monnaie divisionnaire
 - Papier-monnaie
 - Bons et obligations de certaines agences du gouvernement, telles la FHA, etc.
 - Bons (les bons d'épargne américains peuvent être reproduits uniquement à des fins publicitaires dans le cadre d'une campagne de vente de ces bons).
 - Timbres fiscaux (la copie de documents légaux portant un timbre fiscal oblitéré est autorisée dans la mesure où elle est effectuée à des fins légales).

- Timbres postaux, oblitérés ou non (la reproduction de timbres postaux à des fins philatéliques est autorisée dans la mesure où elle est effectuée en noir et blanc et à un taux de réduction inférieur à 75 % ou à un taux d'agrandissement supérieur à 150 % des dimensions linéaires de l'original).
 - Effets, chèques ou traites tirés par ou sur des responsables autorisés des États-Unis.
 - Vignettes ou toutes autres représentations d'une valeur déterminée, de quelque dénomination que ce soit, émise à la suite d'une loi adoptée par le Congrès.
- Certificats d'indemnité des vétérans des deux guerres mondiales.
 - Obligations ou titres émanant d'un gouvernement étranger, d'une banque ou d'une entreprise étrangère.
 - Matériel assujéti à des droits d'auteur, sauf dans le cas où le détenteur du droit en question donne son autorisation et où la copie respecte les dispositions relatives à une « utilisation loyale » et aux droits de reproduction des bibliothèques de la loi sur les droits d'auteur. De plus amples informations sur ces provisions peuvent être obtenues auprès du Copyright Office, Library of Congress, Washington, D.C. 20559. Demander la circulaire R21.
 - Certificats de nationalité ou de naturalisation. (les certificats de naturalisation étrangers peuvent être reproduits).
 - Passeports. (les passeports étrangers peuvent être reproduits).
 - Documents d'immigration.
 - Ordres d'incorporation.
 - Documents permettant l'intégration à un système de prestations accordées en fonction des revenus portant l'une des informations suivantes relatives à la personne immatriculée :
 - Salaires ou revenus
 - Dossier judiciaire
 - Statut de personne à charge
 - Antécédents militaires
 - État physique ou mental
 - Exception : les certificats de libération de l'armée et de la marine américaines peuvent être reproduits.
 - Badges, cartes d'identité, laissez-passer ou insignes portés par le personnel de l'armée ou de la marine ou par les membres des divers départements fédéraux tels que le FBI, la Trésorerie (sauf dans le cas où la reproduction est demandée par le chef d'un tel département ou bureau).

Cette liste est fournie à titre indicatif et ne se veut pas exhaustive. Aucune responsabilité ne peut être acceptée quant à son exhaustivité et son exactitude. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un avocat.

Il est illégal au Canada

Conformément à la loi, le parlement interdit la reproduction des documents énumérés ci-après dans certaines circonstances. La copie illégale de ces documents peut être sanctionnée par une amende ou une peine de prison.

- Billets de banque ou papier-monnaie en circulation.
- Obligations ou titres émis par un gouvernement ou une banque.
- Obligations ou bons du Trésor.
- Sceau du Canada ou d'une province, d'une autorité ou d'un organisme public au Canada, ou encore d'un tribunal.
- Proclamations, arrêts, réglementations, notifications ou avis (dans l'intention de faire croire qu'ils ont été imprimés par l'Imprimeur royal pour le Canada ou un imprimeur doté de droits équivalents pour une province).
- Étiquettes, marques, cachets, emballages ou tout autre design utilisés par ou pour le compte du gouvernement du Canada ou d'une province, du gouvernement d'un pays autre que le Canada ou d'un ministère, conseil, commission ou organisme créé par le gouvernement canadien ou une province ou encore, un gouvernement d'un pays autre que le Canada.
- Timbres fiscaux quels qu'ils soient, utilisés par le gouvernement du Canada ou une province, ou le gouvernement d'un pays autre que le Canada.
- Documents, registres ou archives conservés par des autorités publiques chargées de fournir des copies certifiées des documents susmentionnés, dans l'intention de faire croire que ces copies sont certifiées.
- Marques ou documents protégés par la loi sur les droits d'auteur, sans le consentement du propriétaire de la marque ou des droits.

Cette liste est fournie à titre indicatif et ne se veut pas exhaustive. Aucune responsabilité ne peut être acceptée quant à son exhaustivité et son exactitude. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un avocat.

